

FORMATION: SSIAP 3

Chef de service de sécurité incendie

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (Formation SSIAP 3 – Formation Initiale)

Public Concerné

Personnes postulant à un emploi de Chef de Service de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévue par l'arrêté du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 2 mai 2005 modifié).

Objectifs

- Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires.
- Savoir appliquer une méthodologie d'analyse.
- Analyser le risque incendie.
- Gérer un service de sécurité incendie.

Pré requis Obligatoires

- Etre diplômé de niveau 4 ou validation des acquis, <u>OU</u> être titulaire du SSIAP 2 ou ERP 2 ou IGH 2
- Justifier de 3 ans d'expérience de la fonction,
- SST valide (moins de 2 ans),
- Aptitude médicale,
- Maitrise de la langue française (lu, parlé, écrit).

Lieu de la Formation

- ✓ Dans l'un de nos centres Inter-SSIAP,
- ✓ Dans vos locaux (s'ils réunissent les conditions de mise en œuvre)

Durée

> 30 jours soit 216 heures hors examen et hors temps de déplacement

Nombres de stagiaire

> 10 personnes au maximum

Contenu de la Formation

1 - Le Feu et ses conséquences (12h)

Le Feu

- Eclosion et développement du feu

Comportement au feu

- Réaction et résistance au feu

Mise en œuvre des moyens d'extinction



- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie

2 - La sécurité incendie et les bâtiments (65h)

Matériaux de construction

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment

Etudes de plans

- Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

Outils d'analyse

- Trame d'analyse d'un projet de construction

3 - Réglementation incendie (70h)

Organisation générale de la réglementation

- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation

Classement des bâtiments

- Classement d'un établissement en fonction de la réglementation

Disposition constructives et techniques

- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments

Moyens de secours

- Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie

Visites

- Dispositions constructives, techniques et identification des installations de sécurité

Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

- Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public

4 - Gestion des risques (23h)

Analyse des risques

- Être capable d'identifier les situations de risques de déclenchements d'incendie et d'accidents corporels

Réalisation des travaux de sécurité

- Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Documents administratifs

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs

5 - Conseil au chef d'établissement (6h)

Information de la hiérarchie

- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport

Veille réglementaire

- Savoir actualiser ses connaissances des textes applicables



6 - Correspondant des commissions de sécurité (6h)

Commission de sécurité

 Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles

Registre de sécurité

- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

7 - Management de l'équipe de sécurité (26h)

Organiser le service

- Gestion du personnel et des moyens du service

Exercer la fonction d'encadrement

- L'autorité dynamique

Notions de droit du travail

- Le Code du Travail
- Notion de droit civil et pénal

8 - Budget du service de sécurité (8h)

Suivi budgétaire du service

- Réalisation des budgets

Fonction d'achat

- Savoir procéder à des achats

Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Evaluation

- > Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions (40 minutes)
- Epreuve écrite 2 : rédaction d'une notice technique de sécurité (2h30)
- Epreuve orale : jury (15 minutes par stagiaire)

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuvant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
- Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage
- Support de formation remis à chaque stagiaire

Modalités de mise en œuvre

- > Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, vidéo-projection, aire de feu.
- Un document de référence sera remis à chaque participant.

